COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 24 Septembre 2014

Date de la convocation 17 Septembre 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais – CLERMONT L'HERAULT
PRÉSENTS **: M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance** **ASPIRAN :** M.BERNARDI Olivier, **BRIGNAC :** M.JURQUET Henri, **CABRIERES :** M.MALLET Denis, **CANET :** M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA René, **CEYRAS :** Mme BARRE Berthe, **CLERMONT L'HERAULT :** M. Salvador RUIZ, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme PRULHIERE Yolande, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIÉ Sophie, M.BARON Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, **FONTES :** M.BRUN Olivier, **LIEURAN CABRIERES :** BLANQUER Alain, **MERIFONS :** M.VIALA Daniel, **MOUREZE :** M.DIDELET Serge, **NEBIAN :** M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, **OCTON :** M.COSTE Bernard, **PAULHAN :** M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, **SAINT FELIX DE LODEZ :** M.RODRIGUEZ Joseph, **SALASC :** M.COSTES Jean, **USCLAS D'HERAULT :** M.RIGAUD Christian, **VILLENEUVETTE :** M.VIDAL Eric.		***PROCURATIONS*** **:** Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, Mme PASSIEUX Marie à M.COSTE Bernard, M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude, M.SOULAYROL Alain à M.COSTES Jean, M.VALENTINI Gérald à M.BARDEAU Francis,

Objet : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Monsieur COSTE rappelle aux membres du conseil communautaire que la date des élections pour le renouvellement général des élections des représentants du personnel au Comité technique (CT) a été fixée au 4 décembre 2014.

Il précise que le conseil communautaire doit au plus tard le 25 septembre 2014 et après avoir recueillis l'avis des organisations syndicales représentées au sein du CTP délibérer sur les points suivants :

- le nombre de représentants du personnel
- le maintien ou non du paritarisme, entre le collège employeur et celui des représentants du personnel,
- l'octroi ou non de voix délibératives aux représentants de la collectivité ou de l'établissement.

Suite à l'avis du CTP rendu lors de la réunion d'information du 6 Aout 2014 il est proposé aux membres du conseil communautaire de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel, le maintien du paritarisme numérique et le recueil par le CT de l'avis des représentants de la collectivité.

En conséquence, Monsieur COSTE propose au conseil de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel, le maintien du paritarisme numérique et le recueil par le CT de l'avis des représentants de la collectivité.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Technique à 5.

DECIDE le maintien du paritarisme numérique entre le collège employeur et celui des représentants du personnel,

DECIDE le recueil par le Comité Technique de l'avis des représentants de la collectivité.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS
HÉRAULT

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20140926-2014-09-24-26a-DE
Date de télétransmission : 26/09/2014
Date de réception préfecture : 26/09/2014